

AD NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2026

Délibération n°26-17

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour le projet « DESTIN, dispositif d'études stratégiques, territoriales et d'intelligence économique normande » mis en œuvre par l'AD Normandie

Réuni le mardi 13 octobre 2026, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY, excusée
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE, excusé
Virginie LUTROT, pouvoir à Rodolphe THOMAS
Catherine COUSIN,
Christophe DORE, excusé
Jean-Vincent du LAC de FUGERES, excusé
Pierre ESTORGES, excusé
Christophe GAUDILLOT, excusé
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD, pouvoir à Lynda LAHALLE
Timothée HOUSSIN, excusé
Lynda LAHALLE,
Pierre-Jean LEDUC,
Jean-Louis LOUVEL, pouvoir à Alexandre MARTINI
Alexandre MARTINI,
Catherine MEUNIER,
Hervé MORIN, pouvoir à Sophie GAUGAIN
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée
Cédric NOUVELOT, excusé
Audrey REGNIER, pouvoir à Augustin BOEUF
Gilles SERGENT, excusé
Valérie TELLIER, pouvoir à Catherine MEUNIER
Rodolphe THOMAS,
Gilles TREUIL, pouvoir à Catherine COUSIN
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée

Légalement convoqués le jeudi 24 septembre 2026,

Le conseil d'administration de l'AD Normandie,
Vu les statuts de l'AD Normandie ;
Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives aux fonds européens ;
Vu le règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;
Vu le programme FEDER FSE+ FTJ Normandie 2021-2027 et son document de mise en œuvre, notamment la fiche action 1.3.4 « Service d'appui avancé » ;
Vu le rapport du Président n°26-17 ;
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et représentés :

D'approuver le projet « DESTIN, dispositif d'études stratégiques, territoriales et d'intelligence économique normande », porté par l'AD Normandie, pour une durée de 36 mois, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029.

D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, pour un coût total éligible de 390 857 €, financé à hauteur de 234 514 € par le Fonds européen de développement régional (60 %) et de 156 343 € par autofinancement de l'Agence (40 %).

D'autoriser le Président à déposer la demande de subvention au titre du FEDER, à signer la convention attributive de subvention, ses éventuels avenants ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

D'inscrire les dépenses et les recettes correspondantes au budget de l'Agence pour les exercices 2027, 2028 et 2029.

La Vice-Présidente

Sophie GAUGAIN

Acte rendu exécutoire le 15 octobre 2026 après transmission en Préfecture le 14 octobre 2026 et publication le 16 octobre 2026. Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr

